

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES LANDES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers des LANDES est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2020, le secrétariat de la Commission de surendettement des Landes a reçu 666 dossiers, contre 866 en 2019. Dans le prolongement de la tendance baissière observée pour la sixième année consécutive, les entrées de dossiers s'inscrivent à nouveau en net repli (- 23,1 % par rapport à 2019). Des baisses similaires sont enregistrées au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (- 25,5 %), et au niveau national (- 24,0 %).

Parmi ces dossiers, 45,72 % (contre 43,51 % en 2019) sont en réalité des redépôts. Ce niveau reste comparable à celui de l'ensemble de la région (45,04 %) et à la moyenne nationale (44,66 %).

Recevabilité et orientation

En 2020, 630 dossiers ont été soumis à la Commission pour examen de la recevabilité, contre 855 en 2019, soit une diminution de 26,3 % comparé à l'année précédente.

Parmi ces dossiers examinés, 602 ont été déclarés recevables par la Commission, tandis que 28 dossiers ont été déclarés irrecevables (4,44 %), contre 24 en 2019 (soit 2,81 %). Le taux d'irrecevabilité observé en 2020 demeure en tout point comparable aux références régionales (4,49%) et nationales (4,64%).

Lors de ses travaux, 606 dossiers ont été orientés par la Commission, dont :

- 373 vers une procédure de réaménagement de dettes (61,55 % contre 58,22 % en 2019) ;
- 230 vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (37,95 % contre 41,06 % en 2019) ;
- 3 vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (0,50 % contre 0,72 % en 2019).

La proportion de dossiers orientés avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier ressort à 44,72 % (contre 48,02 % en 2019).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (*explication à donner sur la répartition des dossiers traités*)

Globalement, la Commission a traité 748 dossiers en 2020 contre 937 en 2019 (- 20,2 %).

409 dossiers ont bénéficié d'une procédure de réaménagement des dettes :

- 100 plans conventionnels de redressement définitifs ont été conclus dont 44 ont prévu le remboursement de l'intégralité de l'endettement et 56 qui ont fait état d'un plan d'attente ou de report des dettes ;
- 309 mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement ont été élaborées.

263 dossiers traités ont donné lieu à des mesures de rétablissement personnel :

- 260 mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ont été prononcées en 2020 contre 375 en 2019, soit une diminution de 30,7 %.
- 3 dossiers ont été adressés au tribunal d'instance pour l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (contre 7 en 2019).

Le taux de dossiers traités en mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) pour la Commission des Landes est de 34,76 %. Ce taux est en retrait par rapport à 2019 (40,02 %), et s'inscrit également en dessous des références régionales et nationales (respectivement 39,88 %, et 39,46 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

À 73,26 %, la Commission de surendettement présente un taux de solution pérenne qui ressort en-deçà de celui enregistré au niveau régional et national (respectivement 76,65 % et 76,27 %).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Une réunion en visioconférence avec les juges et les greffiers des tribunaux judiciaires de Dax et de Mont-de-Marsan pour échange d'informations sur la procédure et les évolutions. Les échanges ont également porté sur la réorganisation des tribunaux judiciaires de Dax et Mont de Marsan.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Nombre de réunions : 6 dont 2 en présentiel et 4 dématérialisées</i>	En 2020, la CCAPEX a siégé à 6 occasions, avec consultation préalable pour les dossiers soumis à examen. Les échanges d'information avec le référent CCAPEX sont réguliers en lien avec les dossiers à l'ordre du jour.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 11 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 51</i>	Dont étudiants(es) en ESF de la MFR de Castelnau-Chalosse, animateurs d'équipes et personnel de l'ADMR d'Hagetmau, de MILO, de l'UDAF, etc., sur les thèmes du surendettement, de l'inclusion bancaire, de la gestion budgétaire.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 56</i>	Dont intervenants sociaux ou bénévoles de LISA, du CTRC, de l'ADIE sur les thèmes de l'inclusion bancaire et de la gestion budgétaire.
Antennes de la Mission Locale (MILO) Public Jeunes	<i>Nombre de réunions : 11 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 88</i>	Animations récurrentes, avec les antennes de Dax et de Mont-de-Marsan, pour sensibiliser un public de jeunes suivis par la Mission Locale sur les thèmes de l'inclusion bancaire et de la gestion budgétaire.
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA40) Public Entrepreneurs	<i>Nombre de réunions : 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 58</i>	Animations dans le cadre d'une convention de partenariat, auprès d'un public de porteurs de projets (Pack Performance).
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Entretien avec le coordonnateur de la ZAP (Zone d'Action Pédagogique) et la responsable de l'enseignement des BTS au Lycée Charles Despiau. Présentation de la démarche EDUCFI, de la Convention nationale du 11/10/2017, de la Charte régionale signée le 15/05/2018, des sites web mesquestionsdargent.fr et citeco.fr

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

A l'instar des rencontres annuelles précédentes, l'objectif de cette concertation visait à faire un examen de l'activité de surendettement et plus particulièrement du traitement des dossiers. Un rappel a également été réalisé sur les dispositions déjà entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018, notamment les évolutions législatives (la loi SAPIN II, et la loi de modernisation Justice du XXI^{ème} siècle), ainsi qu'une présentation des dispositions plus récentes de la Loi ELAN.

Cette réunion a permis également de faire un point concernant la structure de décision de la part des magistrats en cas de contestation ou de recours à l'égard des décisions ou orientations préconisées par la Commission.

Enfin, un point a été fait sur les relations et les échanges entre le secrétariat de la commission de surendettement et les greffes des tribunaux d'instance (envoi des dossiers et le retour des jugements), à l'aune de la numérisation des dossiers et de la dématérialisation des échanges (rappels relatifs à la mise en œuvre du Portail Tribunal) en vue de faciliter l'accès aux informations nécessaires à l'instruction, et à leur intégration dans leur système d'information.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan interministériel pour la prévention des expulsions locatives, les échanges d'information sont désormais réguliers.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Difficultés à réaliser la vente de biens immobiliers en indivision figurant dans certains dossiers (refus de vente par l'ex-conjoint, absence de celui-ci ne permettant pas de signer un mandat de vente, refus de visites à une agence immobilière, etc.).

Absence de solution possible pour les surendettés qui cumulent des dettes professionnelles, même de faible montant, après une simple radiation sans avoir engagé une procédure collective. La situation est encore plus complexe pour les couples dont l'un est salarié, et l'autre ancien professionnel relevant d'une procédure collective, excluant ainsi de pouvoir traiter globalement la situation de surendettement.

Absence de plafonnement de la capacité de remboursement retenue pour l'élaboration de certains plans au regard des ressources, pouvant parfois obérer plus de 50 % des ressources perçues par le ménage. Un tel taux de remboursement s'avère peu soutenable sur la durée, ce qui conduit souvent à un redépôt de dossier, et fait également obstacle à toute souscription d'un nouveau microcrédit pour le renouvellement d'un véhicule, par exemple.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés signalées par des travailleurs sociaux qui souhaiteraient que le courrier envoyé par la BDF indique plus explicitement au débiteur qu'il est responsable de la mise en place de son plan. En effet, certains débiteurs pensent que c'est leur banque qui va faire le nécessaire puisque celle-ci est en possession de tous les éléments, en sa qualité de teneur de compte.

Difficultés signalées par des débiteurs lors de la mise en place des modalités de paiement (ordres de virement difficiles à mettre en place, notamment en cas de refus du créancier de fournir un RIB).

Relations difficiles entre certains débiteurs et leur banquier teneur de compte pouvant faire obstacle à la bonne exécution des mesures du plan.

Difficultés dans la mise en œuvre de l'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées (suivi social) qui restent encore limités, la Commission ne disposant pas les moyens de savoir si le débiteur a effectivement fait suite à cette préconisation.

Souhait exprimé par des travailleurs sociaux qu'un courrier de rappel soit adressé aux bénéficiaires d'un moratoire, par exemple deux mois avant l'arrivée à échéance, les invitant à redéposer un dossier.

Souhait exprimé par des travailleurs sociaux que la mention « à conserver » avec une indication de durée figure très clairement sur les plans de remboursement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Difficultés signalées par des débiteurs qui ne parviennent pas à obtenir les coordonnées des organismes qui ont racheté leurs créances, et qui de fait leur sont inconnus. Ainsi, lorsqu'un de ces créanciers ne répond pas après relance justifiée (LRAR), la créance ne pourrait-elle pas être considérée comme effacée ? Cela obligerait le créancier à se manifester et éviterait que le plan ne devienne caduque.

Délais relativement longs concernant l'exécution des PRP avec LJ au regard d'actifs immobiliers difficiles à réaliser.

Mont-de-Marsan, le 16 février 2021

Le président de la commission



Cécile BIGOT-DEKEYZER
Préfète des Landes

Le secrétaire de la commission



Jean-Marc LABORIE
Directeur départemental de la BDF

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	866	666	-23,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,51%	45,72%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,14%	5,90%	
Dossiers décidés recevables par la commission	831	602	-27,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,44%	13,29%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	24	28	16,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	41,67%	35,71%	
Dossiers orientés par la commission	833	606	-27,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,02%	44,72%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,06%	37,95%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,72%	0,50%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,22%	61,55%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	937	748	-20,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,83%	6,42%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,56%	3,74%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,02%	34,76%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,75%	0,40%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,27%	13,37%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,04%	5,88%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,23%	7,49%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,57%	41,31%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,16%	32,22%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,68%	18,45%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,40%	9,09%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,98%	73,26%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	5	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Landes	NOUVELLE-AQUITAINE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	4%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	35%	40%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	13%	12%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	38%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73%	77%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
LANDES	Dettes financières	22 588	500	2 340	64,1%	82,6%	17 310	4,0
	dont dettes immobilières	11 274	102	157	32,0%	16,9%	95 420	1,0
	dont dettes à la consommation	10 622	465	1 870	30,2%	76,9%	14 196	3,0
	dont autres dettes financières	692	254	313	2,0%	42,0%	781	1,0
	Dettes de charges courantes	3 736	467	1 945	10,6%	77,2%	3 319	4,0
	Autres dettes	8 892	327	765	25,3%	54,0%	2 245	2,0
	Endettement global	35 217	605	5 050	100,0%	100,0%	19 334	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NOUVELLE AQUITAINE	Dettes financières	346 265	8 550	39 137	73,1%	83,0%	15 952	3,0
	dont dettes immobilières	162 875	1 686	2 911	34,4%	16,4%	83 714	1,0
	dont dettes à la consommation	175 462	7 663	30 982	37,0%	74,4%	13 146	3,0
	dont autres dettes financières	7 929	4 247	5 244	1,7%	41,2%	817	1,0
	Dettes de charges courantes	56 696	7 812	30 338	12,0%	75,9%	3 289	3,0
	Autres dettes	71 031	5 478	11 993	15,0%	53,2%	1 851	2,0
	Endettement global	473 991	10 297	81 468	100,0%	100,0%	18 501	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0